Observatoire des finances et de la gestion publique locales

Paris, le 23 Avril 2024

Monsieur le Ministre,

Lors des deux réunions du Haut conseil des finances publiques locales nous vous avons fait part des difficultés financières rencontrées par les collectivités territoriales, qui entravent leur capacité d'investissement et pénalisent les services rendus à la population.

Vous avez réaffirmé votre souhait de lancer une revue des dépenses des collectivités territoriales.

Nous considérons que pour apprécier avec exactitude la réalité de leur situation financière, il convient de procéder dans le même temps à une revue des recettes des collectivités. Comme nous avons eu l'occasion de vous l'exposer, il s'agirait d'évaluer objectivement les ressources locales, et notamment :

- L'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en euros constants au cours des dix dernières années ;
- La compensation des recettes fiscales nationalisées : taxe d'habitation (TH) et impôts économiques, à savoir la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties des entreprises ;
- La compensation des dégrèvements de fiscalité locale décidés par l'Etat ;
- Le réel engagement des crédits d'investissement sur les cinq dernières années : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de solidarité urbaine (DSU), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert ».

Vous remerciant par avance pour les réponses qui pourront nous être apportées, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Bien cordialement.

Le Président,

André LAIGNEL.

Le Rapporteur général,

Jean-Léonce DUPONT.

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances
139, rue de Bercy
75012 PARIS